

Décision Générale colonial

Décision n° 909 concernant les services d'Etat.

n° 909

Ministère ACTES DU POUVOIR LOCAL	Date de publication 12 août 1960
Numéro JO n° 8 du 31/08/1960	Date du numéro 31 août 1960

TEXTE INTÉGRAL

Un passage maritime gratuit en 4e classe à destination de Djibouti est accordé, à titre d'indigent, à M. Ali Abdou Dahman, somali fixé en France. Cette dépense sera supportée par le Budget local en son chapitre 2.